

## 5 heures pour comprendre « Le conflit israélo-palestinien »

---

### Présentation :

Cet atelier a pour but de permettre aux participants d'acquérir les éléments de compréhension fondamentaux pour appréhender le conflit israélo-palestinien.

D'une durée de 5 heures, il comprendra des exposés par les animateurs, un travail sur documents et cartes, ainsi que des débats. Les participants recevront également un dossier constitué de textes essentiels et d'une bibliographie précise.

### Déroulement :

- 1) les grandes dates du conflit: 1897, 1917, 1947, 1967, 1977, 1987, 2017.
- 2) Les processus de colonisation et d'appropriation territoriale.
- 3) Les acteurs en présence: radicalisation en Israël, impasse en Palestine.
- 4) Le jeu des acteurs internationaux (Etats-Unis, Union européenne, Nations-unies).

### Cette formation est animée par :

**Jean-Paul Chagnollaud**, professeur des Universités, directeur de l'iReMMO et de la revue *Confluences Méditerranée*.

Auteur de nombreux ouvrages et articles sur les relations internationales, la Méditerranée et le Moyen-Orient, dont notamment, *Les frontières au Moyen-Orient*, (co-écrit avec Sid-Ahmed Souiah, L'Harmattan, 2004) ; *Quelques idées simples sur l'Orient compliqué*, (Ellipses, 2008) ; *l'Atlas des Palestiniens : un peuple en quête d'un Etat*, (co-écrit avec Pierre Blanc et Sid-Ahmed Souiah, Autrement, 2014) ; *l'invention tragique du Moyen-Orient*, (co-écrit avec Pierre Blanc, Autrement, 2017). Il vient de publier *Israël-Palestine: la défaite du vainqueur* (Actes Sud, 2017).

**Dominique Vidal**, journaliste et historien, ancien rédacteur en chef adjoint du *Monde diplomatique*, il a également été directeur international du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ).

Il est par ailleurs l'auteur de nombreux ouvrages portant notamment sur le conflit israélo-palestinien, dont *Les 100 Clés du Proche-Orient*, avec Alain Gresh, Fayard, 2011 (1986), *Un Autre Israël est possible*, avec Michel Warschawski, ed. de l'Atelier, 2012 et *Palestine : le jeu des puissants*, (dir.), Sindbad, 2014. Il dirige chaque année avec Bertrand Badie *L'état du monde* (La Découverte).

### Date et horaires :

Samedi 7 octobre 2017 de 14h à 19h.

# Tarifs et Modalités d'inscription

---

L'inscription se fait auprès de l'iReMMO, dans la limite des places disponibles :

Sur place : au 7, rue des Carmes, à Paris (75005) - (Métro Maubert - Mutualité)

Par mail : [formation-continue@iremmo.org](mailto:formation-continue@iremmo.org)

Par courrier : iReMMO, Formation Continue, 7 rue des Carmes, 75005 Paris

Les formations de l'iReMMO donnent lieu à la remise d'une attestation de formation professionnelle, sous la forme d'un certificat de spécialisation et peuvent être prises en compte dans le plan de formation de votre institution ou organisme de rattachement.

Un tarif réduit est proposé à toute personne s'inscrivant en tant que particulier et à ses frais.

Un tarif préférentiel existe également pour les étudiants et demandeurs d'emploi.

## **Frais d'inscription pour chaque atelier :**

Tarif avec prise en charge institutionnelle : 200 €

Tarif pour les particuliers : 100 €

Tarif spécial abonné-e-s, étudiant-e-s et demandeur-se-s d'emploi : 60 €

L'iReMMO propose un règlement en plusieurs fois par chèques, dans ce cas, un premier versement est nécessaire à la validation de l'inscription, le solde pouvant être encaissé au cours de la formation. Dans tous les cas, l'inscription ne sera considérée comme validée qu'après le règlement des frais de formation.

**Pour plus d'informations, contactez**

**[formation-continue@iremmo.org](mailto:formation-continue@iremmo.org)**

**01 42 01 31 43**

# Formulaire d'inscription

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction ..... Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal..... Ville.....

Mail : ..... Téléphone : .....

Tarif appliqué :

Institutionnel : 200€

Particulier : 100€

Réduit étudiant et demandeurs d'emploi : 60€  Réduit Abonnés de l'iReMMO : 60€

Coût de l'inscription : .....

Règlement en 3 fois (chèques)  Règlement en 1 fois (chèque ou espèces)

Fait à .....

Signature du participant

Signature du représentant de  
l'iReMMO et cachet

Le .....

Formulaire à renvoyer à iReMMO, Formation Continue, 7, rue des Carmes, 75005 Paris

Si la Formation est prise en charge par votre employeur ou un organisme, veuillez indiquer les coordonnées de la personne qui signera votre convention de formation

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50938 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

## CONDITIONS DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

Les participants disposent d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document, durant lequel aucun frais ne leur sera facturé. Toute rétractation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de La Poste faisant foi). A l'expiration de ce délai, les frais de participation resteront dus en totalité, toutefois les participants pourront se faire remplacer par la personne de leur choix pour l'intégralité du module.

En cas d'annulation des cycles de formation du fait de l'iReMMO, l'Institut procédera au remboursement de l'intégralité des sommes engagées par l'intéressé(e).

# Formulaire de prise en charge

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction ..... Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal..... Ville.....

Mail : ..... Téléphone : .....

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50938 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

## CONDITIONS DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

Les participants disposent d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document, durant lequel aucun frais ne leur sera facturé. Toute rétractation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de La Poste faisant foi). A l'expiration de ce délai, les frais de participation resteront dus en totalité, toutefois les participants pourront se faire remplacer par la personne de leur choix pour l'intégralité du module.

En cas d'annulation des cycles de formation du fait de l'iReMMO, l'Institut procédera au remboursement de l'intégralité des sommes engagées par l'intéressé(e).